REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de CHINON

ML/SL: 2019.03

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 MARS 2019

COMPTE RENDU

Séance du MARDI 5 MARS 2019

Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON

Date de la convocation : mardi 26 février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 27

SONT PRESENTS:

M. DUPONT, Président,

M. BOUSSIQUET (du rapport 2018-004 au rapport 2018-013), M. DAMMERY, M. DUCHESNE, M. GUILLARD, Mme LAMBERT, M. MARTINEAU, Adjoints

M. SCHUBNEL, Mme RICHER, Mme GENET, M. PELLOT, M. NARDI, Mme GACHET, Mme CHOUTEAU, M. PLOUZEAU, M. BERTRAND, Mme LUMEAU, Mme FONFREDE, M. CHRETIEN, Mme AOUILLÉ, M. LAPORTE, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION:

Mme GREAULT-CHIONNA	à	Mme LAMBERT
Mme FRANZELLA-SCHOOS	à	Mme LUMEAU
M. MARCQ	à	Mme GENET
M. AUCLIN	à	M. le Maire
Mme BOURGEOIS	à	M. CHRETIEN
Mme DELAGARDE	à	M DUCHESNE

ABSENT EXCUSE:

M. BOUSSIQUET (du rapport 2018-014 au rapport 2018-015)

SECRETAIRE DE SEANCE:

M. GUILLARD



MOTION

2019-004 Motion de soutien à l'Association des Maires de France et des Intercommunalités sur la « résolution générale du 101 ème Congrès des maires et présidents d'intercommunalité »

FINANCES

2019-005 Rapport d'orientations budgétaires 2019

2019-006 Budget 2019: avances sur subventions

2019-007 Mandat spécial 24^{èmes} Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des communes

2019-008 Prise en charge de frais de restauration dans le cadre de manifestations « prévention et sécurité »

2019-009 FLES: valorisation des locaux municipaux

2019-010 Mission Locale: valorisation des locaux municipaux

2019-011 Vente par l'Office de Tourisme Azay-Chinon- Val de Loire des billets des événements organisés par la Direction Culture – Sport et Vie Associative

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

2019-012 Vente de logements HLM par Val Touraine Habitat

CONTRATS-CONVENTIONS

2019-013 Convention de mise à disposition de locaux entre le Lycée Rabelais, l'Association la Société d'Histoire de Chinon, la Ville de Chinon et la Région Centre

2019-014 Conventions d'occupation précaire pour la mise en place de points de regroupement de bacs à ordures ménagères

2019-015 Convention de mise à disposition des courts de tennis municipaux entre le Chinon Tennis Club et la ville de Chinon

DECISIONS

Le mardi 5 mars 2019, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h00, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

M. GUILLARD est élu secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux des 11 décembre 2018, 17 décembre 2018 et du 15 janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

MOTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- **DECIDE** de soutenir l'Association des Maires de France et des Intercommunalités dans ses discussions avec le Gouvernement sur la « résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité.

FINANCES

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ:

- PREND acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- ATTRIBUE les avances sur subventions et participations comme suit :
 - Cinéma Le Rabelais :

7 500 €

• SC Chinon Rugby:

2 925 €

- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.
- **DONNE** mandat spécial à Mme Gilberte RICHER pour sa participation aux 24^{èmes} Assises Régionales du Cadre de Vie et de l'Embellissement des Communes qui se sont déroulées à Saint-Cyr-en-Val (45), les 26 et 27 Septembre 2018,
- **DECIDE** de prendre en charge sur le budget de la commune le droit d'inscription de Mme RICHER s'élevant à $80,00 \in$.
- APPROUVE la prise en charge par la ville de Chinon des frais de restauration et du vin d'honneur dans le cadre de manifestations « prévention et sécurité »,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents correspondants,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.
- FIXE à 13 709,75 € la valorisation pour 2018 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de Chinon au FLES.
- FIXE à 43 935 € la valorisation pour 2018 du coût de la mise à disposition des locaux par la Ville de CHINON à la Mission Locale du Chinonais.
- APPROUVE la vente de billets des billets des événements organisés par la Direction culture sport vie associative par l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire Tourisme,

- AUTORISE M. le Maire ou M. MARTINEAU, Adjoint délégué à la Culture à signer tout document ou convention nécessaire à ce partenariat.

URBANISME-AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ:

- AUTORISE Val Touraine Habitat à procéder à la vente de logements individuels,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

CONTRATS-CONVENTIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ:

- APPROUVE la convention de mise à disposition de locaux entre le Lycée Rabelais, la Société d'Histoire de Chinon et la Région Centre,
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.
- APPROUVE les conventions d'occupation précaire pour la mise en place de points de regroupement de bacs à ordures ménagères avec le Collectif de copropriétaires des Cathelinettes, M. Jean-Louis PILOT et Mme Michèle MAZELLA,
- AUTORISE M. le Maire à signer ces conventions.
- APPROUVE la convention de mise à disposition des courts de tennis municipaux entre le Chinon Tennis Club et la Ville de CHINON,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

DECISIONS

<u>Décision n° 2019-004 du 14 janvier 2019</u> : Convention de mise à disposition des salles A et B de l'ancien collège au Comité d'Indre et Loire de la Ligue Nationale contre le cancer

Est conclue avec le Comité d'Indre et Loire de la Ligue Nationale contre le cancer une convention de mise à disposition des salles A et B de l'ancien collège.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Décision n° 2019-005 du 21 janvier 2019 : Virement de crédits

Considérant, suite à une mauvaise appréciation des crédits budgétaires, la situation du chapitre 014 « Atténuation de produits », il convient d'abonder par virement de crédits du 022 « Dépenses Imprévues » le chapitre 014, pour régulariser les écritures 2018.

Il est procédé au virement de crédits du 022 de la section de fonctionnement « dépenses imprévues » d'un montant de 2 997 € sur le chapitre 014 de la section de fonctionnement

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à cette opération.

<u>Décision n° 2019-006 du 23 janvier 2019</u> : Convention de mise à disposition des installations du stade Raymond Bourdon à l'association UNSS 37

Est conclue avec l'association UNSS 37 une convention de mise à disposition de locaux et d'installations au Stade Raymond Bourdon pour une rencontre sportive.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour la journée du 13 mars 2019 de 8 h à 18 h.

Les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation des installations sont contenues dans la convention.

<u>Décision n° 2019-007 du 23 janvier 2019</u> : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Groupe yoga chinonais

Est conclue avec l'association « Groupe yoga chinonais » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité de yoga tous les lundis de 15h30 à 17h30, les mardis de 18 heures à 19 heures 30 et les vendredis de 18h à 19h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1er janvier 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

<u>Décision n° 2019-008 du 23 janvier 2019</u> : Convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais à l'association Sadhana yoga

Est conclue avec l'association « Sadhana yoga » une convention de mise à disposition de la salle 5 de l'espace Rabelais afin d'y exercer son activité de yoga tous les mercredis de 16h15 à 19h30 et les samedis de 9h30 à 11h30.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1er janvier 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

<u>Décision n° 2019-009 du 23 janvier 2019</u> : Convention de mise à disposition du pôle Ginette Bertorelle au CIAS Chinon, Vienne et Loire

Est conclue avec le CIAS Chinon, Vienne et Loire une convention de mise à disposition de locaux du pôle Ginette Bertorelle afin de créer, d'animer et développer des activités, des rencontres et des liens d'amitiés entre personnes âgées du territoire.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

<u>Décision n° 2019-010 du 4 février 2019</u> : Convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet à l'association Spectacles et Patrimoine

Est conclue avec l'Association « Spectacles et patrimoine » une convention de mise à disposition de la salle du Grand Ballet afin d'y stocker le matériel nécessaire à son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période d'une année à compter du 1er janvier 2019. Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

<u>Décision n° 2019-011 du 4 février 2019</u> : Acceptation du don de documents d'archives de M. Michel MORON

Vu la proposition faite par Monsieur Michel MORON de faire don à la Ville de CHINON de documents divers sur Chinon des années 1900 à 2015,

La Ville de CHINON accepte le don par M. Michel MORON de documents divers sur Chinon des années 1900 à 2015

Les documents seront versés aux Archives Municipales.

<u>Décision n° 2019-012 du 4 février 2019</u> : Convention d'exploitation d'une calèche entre la ville de Chinon et les Attelages de Villandry

Est conclue avec Monsieur Daniel CRETAULT et Madame Fanny DUBUS, co-gérants de la SCEA «les Attelages de Villandry », les Petites Rivières, 37510 VILLANDRY, une convention d'exploitation d'une calèche sur le territoire de la commune de CHINON pour la période du 1er avril 2019 au 31 Décembre 2019. Les conditions d'exploitation, itinéraires, horaires, stationnement, tarifs, sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
notifié le 12/12/2018	Bertrand Penneron	Contrat architecte rue Paul Huet + pôle bibliothèque	16 440.00 € TTC	
12/12/2018	ILTR	Contrat de maintenance d'un système de gestion des droits de place	1 440 € HT	Année 2019
18/12/2018	Ets HEGRON	Marché de voirie Bld Paul Louis Courrier	53 756.76 € TTC	
24/01/2019	SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI	Contrat d'abonnement avec la SCP CEBRON DE LISLE & BENZEKRI, Avocats au Barreau de Tours pour l'assistance juridique de la Ville de CHINON	3 240 € TTC	Année 2019
30/01/2019	Imaginaire théâtre	Contrat de cession du spectacle "YPY, né sous le signe de cro- magnon"	6 651,81 € TTC	
20/02/2019	Berger Levrault	Contrat de maintenance du logiciel Actes Office pour la gestion du Conseil Municipal	746,24 € HT	Année 2019
20/02/2019	Société Di'X	Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel AVENIO au service des archives municipales	738 € TTC	Année 2019
20/02/2019	CEGID PUBLIC	Contrat de maintenance et d'assistance des progiciels Cégid Public	2 563,08 € HT	Année 2019
20/02/2019	Association DU-MAN HA DU-HONT	Soirée concert "du rock chinon rien" du 9 mars 2019	3 800 € TTC	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 50.

Date de publication: - 7 MARS 2019

Certifié conforme, Le Maire,

Jean-Luc DUPONT.